

Montreuil, le 17/05/2023

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE- E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE-E (Siège-DII - Itinérants)
du 17/05/ 2023

La délégation Force Ouvrière était composée de : José PINTO
Michael CORRIETTE (excusé)

Séance présidée par Mostafa RHARADE

Ouverture à 9h30.

Ordre du jour

1. Approbation des PV du CSEE-SID mars et avril 2023.

Pv de février approuvé

Pv de mars approuvé

2. Consultation sur le reclassement de M. TEXIER suite à l'inaptitude professionnelle

M. RHARADE passe la parole à Armelle BLOND qui nous explique les différentes possibilités de reclassement et les souhaits du salarié.

Le processus de reclassement n'ayant pas abouti M. TEXIER sera licencié pour inaptitude professionnelle.

Pour Force Ouvrière les modalités de reclassement ont été respectées. Néanmoins, Force Ouvrière ne cautionne pas ce licenciement.

3. Consultation sur le projet de relocalisation des équipes du siège à Istres (Information CSEE Avril 2023)

M. RHARADE nous assure que tous les travaux seront réalisés à temps et que seront mis en œuvre des espaces de travail en adéquation avec les organisations du site.

Les membres du CSEE émettent quelques réserves sur l'isolation et la climatisation de ces nouveaux locaux.

Suite à l'enquête réalisée auprès des 24 salariés du site seulement 7 d'entre eux ont répondu (plutôt avec un avis satisfaisant).

Force Ouvrière veillera à ce que les affirmations de la direction et le respect des conditions de travail de ces salariés soient respectés et ne se contentera pas d'un « tout va bien madame la marquise ».

4. Emploi social

4.1 Retour sur la commission emploi social suite à la réunion du 4 mai avec la direction

M. RHARADE : il y a des recrutements mais il reste encore beaucoup de postes vacants ; Le CSEE interpelle le Président sur la lettre de mission. Il en ressort que la lettre de mission n'est pas une situation pérenne et que beaucoup d'entre elles ne se transforment pas en CDI.

La lettre de mission est parfois utilisée à pallier difficulté de recrutement pendant 2, 3, voire 4 années.

Force Ouvrière : la lettre de mission est et doit rester une alternative provisoire à un poste en recrutement.

4.2 Suivi des recrutements et état des postes vacants à date

M. RHARADE nous explique la difficulté de recrutement sur certains postes. Ces emplois sont en tension et sont bien évidemment plus attractifs financièrement à l'extérieur.

Force Ouvrière constate qu'à force de ne pas augmenter les salaires depuis toutes ces années, l'AFPA a perdu de sa suprême.

5. Conditions de travail et santé sécurité

5.1 Point de situation des mesures salariales suite à la NAO

M. RHARADE explique la difficulté de recrutement sur les emplois de la paie et que 27 % des postes sont occupés par des CDD.

Force ouvrière des problèmes de recrutements récurrent qui explique le gel des salaires pendant toutes ces années.

5.2 Point sur les enquêtes en cours

M. RHARADE : il reste une enquête en cours, mais le salarié a quitté l'AFPA.

Force ouvrière : le salarié n'a pas quitté l'AFPA, il a été licencié. Nuance.

5.3 Point sur la situation RPS

M. RHARADE : La personne qui s'occupe des RPS est toujours en arrêt et le poste en CDI est ouvert.

Pas de nouvelles fiches RPS dans l'immédiat. Si nécessaire, Nous solliciterons les pilotes des autres régions.

Force ouvrière : les fiches RPS et le traitement de celles-ci « un vaste sujet !!! »

6. Impact de l'obtention d'une RQTH (reconnaissance de la qualité travailleur handicapé)

M. RHARADE passe la parole à Yves OSWALD qui nous explique la différence entre invalidité et inaptitude. Il parle également d'un avenant au contrat de travail sur les prescriptions de la médecine du travail.

CSEE : suite à l'avenant, que va-t-il se passer si le salarié refuse les clauses de cet avenant ?

M.RHARADE : on n'a jamais eu le cas, mais si cela s'avérait cela se traduirait par un licenciement. La mobilité n'est plus nationale mais régionale.

7. Présentation et approbation des budgets ASC et AEP 2023

Le trésorier présente les comptes et le bilan des ASC. Les comptes ASC et AEP 2023 sont approuvés.

8. Présentation de la direction des relations institutionnelles et des affaires publiques

M. RHARADE passe la parole à Monsieur Ugo DOUARD qui présente la Direction des Relations Institutionnelles et des Affaires Publiques (DRIAP) ainsi que son équipe.

Le travail de cette direction consiste à promouvoir les actions de l'AFPA aux partenaires et notamment **auprès des ministères**.

Force ouvrière : il est urgent de mettre en valeur le savoir-faire de notre institution et de valoriser l'investissement des salariés.

Fin de la séance à 12h30.

<https://foafpa.force-ouvriere.org>